15/01/2025

MUTUELLE GIRONDINE : DONNONS À CHACUN LE POUVOIR DE SE SOIGNER

Face au constat de non recours de nombreux Girondines et Girondins à une complémentaire santé, la collectivité départementale propose la mise en place d'une mutuelle girondine. En jouant un rôle facilitateur, le Département permet la mise en relation des Girondines et Girondins avec l'organisme retenu, Mutami.



Les personnes sans couverture santé ont deux fois plus de risques de renoncer aux soins que les personnes couvertes.

> *1,6 million de Français ont déjà renoncé à des soins médicaux et 18% déclarent avoir dû renoncer plusieurs fois.*
>
> *Enquête Insee*

La **mutuelle girondine**, lancée en 2025, est accessible à tous les Girondines et Girondins, sans conditions de ressources.

Le partenariat avec le département de la Gironde a permis la réduction

des tarifs et une bonne adaptation du niveau de garanties aux besoins des adhérents.

POURQUOI CHOISIR LA MUTUELLE GIRONDINE ?

> - *Des tarifs préférentiels négociés (pas d'augmentation à partir de 70 ans)*
> - *Pas de limite d'âge ni de questionnaire de santé*
> - *Pas de droits d'entrée ni de délais de carence*
> - *Un service d'assistance vie quotidienne inclus*
> - *Un espace prévention en ligne et application mobile*

COMMENT SOUSCRIRE ?

La souscription est facilitée avec la **mutuelle girondine** Mutami, ils se chargent de la résiliation de votre ancien contrat.

JE ME RENSEIGNE (HTTPS://WWW.MUTUELLE-MUTAMI.FR/LA-MUTUELLE-GIRONDINE/)

OÙ SE RENSEIGNER ?

Trois réunions publiques sont organisées pour répondre à toutes vos interrogations. Rendez-vous :

> - *Mercredi 29 janvier à partir de 18h à Bègles, salle Saint-Maurice ;*
> - *Mercredi 5 février à 18h30 à Étauliers, salle des fêtes de la Halle aux grains ;*
> - *Mercredi 12 février à 18h30 à Sainte-Foy-la-Grande, salle Clarisse Brian Reclus.*

Vous pouvez également contacter votre conseiller de proximité dédié au 09 77 42 55 25 (prix d'un appel local) ou à ***mutuellegirondine@mutami.fr***

Cliquez ici pour consulter la délibération (https://webdelibcitoyens.gironde.fr/webdelibcitoyens/files/unzip//seance_380113/15_d1734515007409.pdf).

LES PREMIÈRES PERMANENCES

Les premières permanences débuteront au mois de février sur l'ensemble du territoire girondin et uniquement **SUR RENDEZ-VOUS (au 09 77 42 55 25)** pour accompagner les personnes intéressées.

AGENDA DES PERMANENCES (HTTPS://WWW.MUTUELLE-MUTAMI.FR/LA-MUTUELLE-GIRONDINE/)